Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260923-CM20260942-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
23 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation :17/09/2026
Date d'affichage :17/09/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire
Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – – Stéphanie DOUGUET – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO - Paul GOARANT —— Vanessa MAILLET – Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE – Sylviane LETTY – Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU – Laura MILIN – Jean-François SALAUN – Julien LE BRUN —— Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM
à l'exception de : Eric LE DUFF - Olivier LE BIHAN - Anaïs XAVIER - Philippe BOREL
Procurations :
- Eric LE DUFF pour Sébastien LE LEZ
- Marlène ILHEU pour Stéphanie DOUGUET (à partir de 19H25)
- Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
- Anaïs XAVIER pour Jean-Michel BRIS
- Philippe BOREL pour Vanessa MAILLET

Jean-Michel BRIS a été élu secrétaire de séance.

4-2 Finances : Décision modificative n°2 au Budget Commune : virement de crédits en Section d'Investissement

Des virements de crédits sont nécessaire en Section d'Investissement afin d'anticiper certains projets. Dans ce cadre, il y a donc lieu de prendre une DM au Budget général de la Commune.
Ces écritures sont retracées dans le tableau ci-dessous :

Section d'Investissement

dépenses		dépenses	
Chap 20 immobilisations incorpo		**Chap 23 immobilisations en cours :**	
Cpte 2051 concessions	+ 10 000,00 €	Cpte 2315 install mat tech	- 155 000,00 €
Chap 21 immobilisations corpo :			
cpte 2115 terrains bâtis	+ 145 000,00 €		
	+ 155 000,00 €		-155 000,00 €

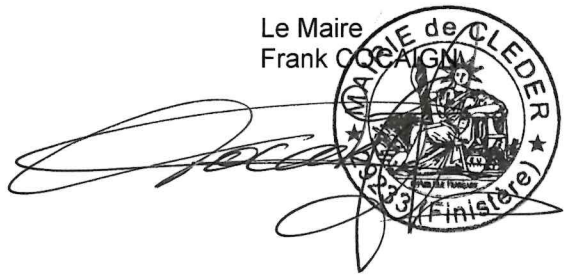
Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260923-CM20260942-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, approuve la Décision modificative décrite ci-dessus.

Fait à CLEDER, le 28/09/2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance :

Le Maire
Frank COCAIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication